

COMITE DE RIVIERE DU FANGU

Procès-verbal de la première réunion du Comité de Rivière du Fangu
du 27 juillet 2009 à la Tour de Galeria

Présents, excusés ou absents :

❖ COLLEGE DES COLLECTIVITES ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS (13 MEMBRES)

Collectivité Territoriale de Corse : (Mme Stéphanie Grimaldi, Vice Présidente du Comité de Bassin de Corse excusée) Mme Nadine Mastropasqua et M. Laurent Francis, Secrétariat technique du Comité de Bassin de Corse

Conseil Général de Haute-Corse : (M. Pierre Guidoni, Conseiller Général du canton de Calenzana, excusé) Mrs Paul-Vincent Ferrandi et Romain Lions, CG 2B, Direction des Interventions Départementales, Service Gestion des Terrains du Littoral

Parc Naturel Régional de Corse : M. Jean-Luc Chiappini, Président du PNRC

Commune de Calenzana : (M. Pierre Guidoni, Maire, excusé)

Commune de Galeria : M. Dany Rossi, Maire

Commune de Manso : M. Pasquale Simeoni, Maire

Communauté de Communes de Calvi-Balagne : (M. Gilles Brun, Président CCCB, excusé)
Mme Florence Pinasco, agent de développement CCCB

SIVU « Acqua di u Filosorma » : M. Jean-Claude Agostini, Président du SIVU

SIVOM des 5 communes du Niolu : (M. Pierre Dolfi, Président du SIVOM, absent)

Office d'Équipement Hydraulique de la Corse : (M. le Directeur de l'OEHC, absent)

Office de l'Environnement de la Corse : M. Serge Calendini, responsable du Département Gestion des milieux aquatiques et risques naturels

Agence de Développement Economique de la Corse : (M. le Directeur, absent)

Office de Développement Agricole et Rural de la Corse : (M. le Directeur, absent)

❖ COLLEGE DES USAGERS ET DES PERSONNES COMPETENTES (12 MEMBRES)

Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Balagne :

M. Pierre Poli, Président de l'AAPPMA de Balagne

Fédération Corse des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : M. Antoine Battestini, Président de la Fédération corse des AAPPMA

Chambre Départementale d'Agriculture de Haute-Corse : (M. le Président, absent)

Association pour l'Etude Ecologique du Maquis : M. Jean-Pierre Fontana, Président de l'APEEM

Association « Les Amis du Parc Naturel Régional de Corse » : (M. le Président, absent)

Association « Per u Falasorma sempre vivu » : (M. le Président, absent)

Comité Départemental du Tourisme : absent

Représentant des pêcheurs locaux : M. José Loverini, AAPPMA de Balagne

Représentant des agriculteurs / éleveurs locaux : M. Thierry Acquaviva

Représentant de l'opérateur du DOCOB Natura 2000 « Rivière et vallée du Fangu » : excusé

Représentant du comité scientifique de la réserve de biosphère de la vallée du Fangu :

Mme Marie-Dominique Loÿe Pilot

Représentant de l'Université de Corse : M. Antoine Orsini

**❖ COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES
ETABLISSEMENTS PUBLICS (11 MEMBRES)**

M. le Préfet de Haute-Corse : (M. le Sous Préfet de Calvi excusé) M. Frédéric Guglielmi, Secrétaire général, Sous Préfecture de Calvi

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) : absent

Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de Haute-Corse (DDEA) : M. Daniel Dancette, responsable du service Eau Environnement Forêt

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse (DDASS) : excusés

Direction des Services Vétérinaires (DSV) : absent

Office National des Forêts (ONF) de Corse : M. Pierre-Marie Luciani, service Environnement

Direction du Centre Régional des Propriétaires Forestiers (CRPF) : (Mme Geneviève Etti, Directrice, excusée)

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) : absent

Conservatoire de l'Espace Littoral et Rivages Lacustres (CELRL) : absent

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse : M. Gaël Le Scaon, Chef du service Planification et Corse, et Mlle Sylvie Landier, Agence de l'Eau Délégation Marseille

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) : excusés

AUTRES PARTICIPANTS :

PNRC / Réserve de biosphère de la vallée du Fangu : Patrick Lepaulmier, Pasquale Simeoni, Michel Zanettacci

PNRC / Réserve naturelle de Scandola : M. Jean-Marie Dominici

Corse Matin : Barbara Ignacio-Luccioni

Rappel de l'ordre du jour de la séance d'installation du Comité de Rivière du Fangu

1. Mot d'accueil de Monsieur le Maire de Galeria
2. Avant-propos de Madame Stéphanie Grimaldi, Vice Présidente du Comité de Bassin de Corse
3. Introduction du Contrat de Rivière par Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de Corse
4. Présentation du dossier préalable de candidature par Monsieur Pasquale Simeoni, Technicien de Rivière

5. Election du Président du Comité de Rivière par le collège des collectivités territoriales et par le collège des usagers. Le candidat devra être issu du collège des collectivités territoriales.
6. Proposition de règlement intérieur du Comité de Rivière, élection du Bureau et constitution de commissions thématiques.
7. Clôture de la séance par Monsieur le Président du Comité de Rivière

1. Mot d'accueil de Monsieur le Maire de Galeria

La séance débute à 15H00. M. Dany Rossi, Maire de Galeria, prononce un mot de bienvenue et cite les membres du Comité de Rivière excusés dont Mme Stéphanie Grimaldi, Vice présidente du Comité de Bassin de Corse.

2. Avant-propos de Madame Stéphanie Grimaldi, Vice Présidente du Comité de Bassin de Corse

Le Président du PNRC remercie les membres présents et passe la parole à Mme Nadine Mastropasqua, chargée à la CTC du Secrétariat du Comité de Bassin, qui résume le discours prévu par Mme Stéphanie Grimaldi.

Discours de Mme la Vice Présidente du Comité de Bassin :

Monsieur le Maire,

Monsieur le Président du Parc,

Mesdames et messieurs,

Je ne peux que me réjouir de participer à la mise en place du premier Comité de Rivière de Corse sur la vallée du Fangu, patrimoine naturel de notre île de qualité exceptionnelle et réserve de biosphère gérée par le Parc Naturel Régional.

En ma qualité de Vice Présidente du Comité de Bassin, je me dois de féliciter les acteurs locaux et le Parc du travail accompli depuis plusieurs années, avec pour préoccupation majeure, la connaissance, le suivi, la protection et la gestion optimale des milieux aquatiques et des ressources en eau de la vallée.

La préservation des ressources naturelles doit être un objectif transversal à intégrer à toute politique de développement économique. En effet, celui-ci ne peut être envisagé en Corse que dans une perspective à long terme de gestion intégrée, pluri-usages et concertée des milieux.

Les démarches locales de gestion de l'eau s'inscrivent dans cette logique en vue de garantir l'adéquation recherchée entre préservation des milieux, de la ressource et des usages ; les contrats de rivière et de baie font aussi partie avec les SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) des outils essentiels pour la mise en œuvre du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du programme de mesures prévu par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Je vous signale d'ailleurs que le Comité de Bassin a adopté le 07 juillet dernier le SDAGE de Corse ; il est le premier des sept comités de métropole à avoir terminé cette mission que lui a confiée la Collectivité Territoriale de Corse.

Je tenais à vous assurer que vous pourrez bien sûr compter sur le soutien du comité et de son secrétariat technique, aussi bien sur le plan technique que financier

Je ne peux que vous souhaiter « Bon Travail »

3. Historique et état d'avancement du Contrat de Rivière par Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de Corse

M. Jean-Luc Chiappini, Président du PNRC et Président du Comité de gestion de la réserve de biosphère de la vallée du Fangu présente l'ordre du jour et souligne l'importance de ce dossier pour la microrégion, zone pilote du Parc régional depuis les années 1970.

Il rend hommage à M. Bernard Roche, à l'origine du projet de Contrat de Rivière, et remercie M. Antoine Orsini, représentant l'Université de Corse et par ailleurs membre du Comité scientifique du PNRC, de suivre de près la mise en place du projet.

Sont également remerciés tous les partenaires du PNRC dont l'Agence de l'Eau, la CTC et l'OEC, le Conseil général de la Haute-Corse, l'Etat et la Direction de l'Environnement, ... de même que les associations actives du Falasorma-Marzulinu, qui soutiennent le Parc et les communes de la réserve de biosphère pour la mise en place progressive d'un véritable plan de développement durable.

Avec le recrutement au sein du PNRC du 1^{er} technicien de rivière de Corse en 2005, agent de qualité très efficace formé à l'Université de Corse, le PNRC a pu concrétiser pour la vallée ces dernières années quelques gros dossiers :

- L'approbation d'un Plan de Protection Rapprochée du Massif Forestier du Fangu, PRMF Fangu dont le programme d'actions vise à sécuriser la vallée face au risque incendies et à encadrer le développement de la fréquentation touristique massive estivale ;
- L'approbation des Documents d'Objectifs « Rivière et vallée du Fangu » et « Haute vallée du Fangu » ;
- Et enfin l'élaboration de ce Contrat de Rivière en bonne voie pour une signature programmée pour l'année 2010.

Restent cependant à surmonter quelques lenteurs indépendantes de la volonté du PNRC comme les problèmes fonciers pour aménager des aires d'accueil, de stationnement et de sécurisation des visiteurs et comme la difficulté récurrente à mobiliser les crédits nécessaires pour réaliser les opérations approuvées.

Avec ce Contrat de Rivière, nous avons le devoir d'exemplarité pour que ce type de démarche se reproduise dans d'autres bassins versants de Corse.

Par ailleurs, les récents incendies démontrent la nécessité d'une politique et de moyens destinés aux communes de l'intérieur pour préserver notre capital environnemental, garder des hommes dans la nature et valoriser pour un développement durable.

Discours de M. le Président du PNRC, structure porteuse du Contrat de Rivière du Fangu :

En tant que Président du PNRC et Président du comité de gestion de la Réserve de Biosphère de la vallée du Fangu, c'est avec plaisir qu'il me revient de participer ce jour à l'installation du Comité de Rivière du Fangu. Le PNRC est en effet la collectivité porteuse du dossier de candidature au Contrat de Rivière du Fangu qui est l'un des 1ers contrats de milieux aquatiques de Corse en préparation.

Ce projet s'inscrit parmi les actions prioritaires de la Réserve de Biosphère de la vallée du Fangu, réserve dont la structure coordinatrice est le PNRC, et au sein de laquelle les partenaires et gestionnaires de l'espace se sont engagés à mettre en œuvre un développement respectueux de l'environnement.

Rappelons en effet que le bassin versant du Fangu représente la majeure partie de la Réserve de Biosphère et que la connaissance, le suivi, la protection et la gestion optimale des milieux aquatiques et des ressources en eau du bassin versant du Fangu ont toujours été une préoccupation majeure :

- pour les pionniers du comité scientifique de la réserve, sous l'impulsion du regretté Bernard Roche, ancien Président de l'association APEEM et du comité scientifique et, en tant qu'hydrobiologiste au Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la DIREN, instigateur de la mise en place d'une politique de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de la Corse ;
- pour les communes de Galeria et Manso qui ont vite pris conscience de l'intérêt de la protection de ces ressources pour l'approvisionnement en eau des usagers et pour la conservation d'un torrent sauvage, « image de marque » de la microrégion du Falasorma-Marzulinu ;
- et enfin pour les habitants de la vallée eux-mêmes, désireux d'un respect accru pour cet héritage naturel qu'il convient de valoriser et de léguer intact aux générations futures.

Les étapes importantes ont été :

- **dans les années 1970-80**, la mise en œuvre d'études sur la qualité de l'eau de la rivière et des milieux aquatiques, sur les peuplements aquatiques ;
- **durant les années 1990**, la poursuite des études et des suivis, l'extension de la Réserve de Biosphère (RB) à l'ensemble du bassin versant du Fangu, la mise en place d'un comité de gestion de la réserve, l'élaboration participative d'un plan de gestion dont une des priorités est la gestion optimale des ressources en eau du bassin versant ;
- **Les années 2000** sont celles de la concrétisation.

Le PNRC, les communes et le groupe de travail « gestion de l'eau » du comité de gestion de la Réserve de Biosphère ont d'abord porté le dossier de recrutement d'un technicien de rivière – le premier de Corse - il intervient dans la vallée depuis février 2005 – Ce poste a été créé au sein du Parc naturel régional et il est à ce jour financé par l'Agence de l'eau (75%), la DREAL Direction de l'Environnement (20%) et le PNRC (5%).

Le premier gros dossier du technicien de rivière – Pasquale SIMEONI – a été de participer au lancement d'une étude préalable à la mise en œuvre d'un Contrat de Rivière, étude qui a pu être menée à bien en 2007 par le Bureau d'études ENVEO Ingénierie grâce aux participations financières de l'Agence de l'eau (60%), de l'Office de l'Environnement de la Corse (20%) et du PNRC, maître d'ouvrage de l'étude (20%).

Cette étude a abouti au « Dossier sommaire de candidature au Contrat de Rivière du Fangu » qui a été présenté au Comité de Bassin de Corse le 17 juin 2008 et a obtenu l'agrément préalable.

Le PNRC est donc aujourd'hui la collectivité porteuse du Contrat de Rivière.

Il restait à mettre en place le Comité de Rivière dont la composition a été précisée par Arrêté du Conseil exécutif de la CTC en date du 4 décembre 2008. C'est l'objet de notre réunion avec l'élection du Président du Comité de Rivière et l'approbation d'un règlement intérieur.

Il reste également dans les mois qui viennent pour le PNRC et son technicien de rivière à élaborer cette fin 2009 le Dossier définitif de candidature au Contrat de Rivière en vue d'un agrément définitif, courant 1^{er} semestre 2010, par le Comité de Bassin de Corse.

Ce dossier sera bien entendu auparavant présenté au Comité de Rivière pour validation.

Pasquale Simeoni va par conséquent pour les prochains mois être la personne ressource interface avec le Comité de Rivière. Son travail va consister à finaliser les nombreuses fiches actions du Dossier provisoire qu'il va maintenant nous présenter.

Intervention préalable de M. Frédéric Guglielmi, Secrétaire général de la Sous Préfecture de Calvi :

M. Guglielmi excuse l'absence du nouveau Sous Préfet de Calvi qui n'est pas encore en place dans l'arrondissement et souligne que la mise en place de ce Contrat de Rivière est une pierre de plus pour cette région pilote en matière de préservation de l'environnement. A ce titre il tient à féliciter le PNRC, son technicien de rivière, les communes de Galeria, Manso et Calenzana, et le SIVU « Acqua di u Filasorma » pour leur ténacité et leur volonté de concrétiser des actions phares en dépit des difficultés à obtenir parfois tous les moyens financiers nécessaires.

4. Présentation du dossier préalable de candidature par Monsieur Pasquale Simeoni, Technicien de rivière

Après avoir réalisé une présentation générale du bassin versant du Fangu (présentation générale du bassin, intérêt patrimonial et protections, rappel de la procédure...), Pasquale Simeoni rappelle l'histoire de la démarche. Une des priorités du plan de gestion de la réserve de biosphère est *la gestion optimale des ressources en eau du bassin versant*. A cette fin le PNRC et les communes ont porté le dossier de recrutement d'un TR. D'autre part, le groupe de travail sur l'eau du Comité de Gestion de la réserve de biosphère a élaboré le cahier des charges du dossier préalable à la mise en œuvre du Contrat de Rivière.

Sous maîtrise d'ouvrage PNRC, le dossier sommaire de candidature a obtenu l'agrément préalable du Comité de Bassin de Corse le 17 juin 2008.

La procédure d'élaboration du Contrat de Rivière comporte ensuite la création officielle du Comité de Rivière et l'élaboration du dossier définitif à présenter à l'agrément définitif du Comité de Bassin avant signature (cette phase prouvant prendre 1 année).

Diagnostic général du Fangu:

Pasquale Simeoni poursuit la présentation selon les 4 thèmes du diagnostic :

- la ressource en eau ;
- la qualité de l'eau ;
- Le milieu naturel et les milieux aquatiques en particulier ;
- La problématique des inondations ;

La fréquentation touristique étant le 5^e thème (transversal).

Pour chaque thème, les résultats, les enjeux, les objectifs et les orientations d'actions sont dégagés.

Les propositions d'actions qui découlent du diagnostic sont structurées en 3 volets :

- Volet A : Améliorations et préservation de la qualité de l'eau
- Volet B : Restauration et gestion de milieux, gestion des inondations et de la ressource
- Volet C : Animation et suivi du Contrat de Rivière

Les actions engagées

Certaines actions inscrites au Contrat ont anticipé la signature officielle du Contrat de Rivière. Ces actions concernent principalement l'assainissement des communes avec la réalisation :

- des **zonages assainissement** des communes de Galeria et Manso
- la réalisation d'une **étude de filière** suivie d'un **plan d'épandage** pour les boues de la station d'épuration de Galeria (1^{er} plan d'épandage de Haute-Corse)
- le lancement d'un **diagnostic des installations d'assainissement non collectif** avant la fin de l'année pour Manso et Galeria
- la révision du **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)**
- le lancement de la **carte communale** de Manso

On peut souligner le fait que les deux communes de Manso et Galeria ont activé leur compétence assainissement en créant leurs SPANC.

Les études complémentaires

Pasquale Simeoni précise ensuite que deux études complémentaires sont en cours : sous maîtrise d'ouvrage du SIVU « Acqua di u Filosorma », elles portent d'une part sur le diagnostic des 3 réseaux d'eau potable de la vallée (Conduite principale OEHC, réseaux communaux de Manso et Galeria) avec l'établissement d'un schéma directeur de l'alimentation en eau potable et d'autre part, sur l'étude de la nappe alluviale du Fangu si la mobilisation de cette nappe devait être augmentée.

Bilan financier

Le cout prévisionnel du Contrat de Rivière du Fangu est de 1 040 000 € répartis de la manière suivante :

Volet A : 360 000 €

Volet B (sans travaux d'AEP) : 530 000 €

Volet C : 150 000 €

Enfin, un échéancier prévisionnel montre les étapes déjà réalisées (Dossier sommaire de candidature, agrément préalable...) et ce qu'il reste à faire : finalisation des études préalables, agrément définitif, signature du contrat en 2010.

Discussion :

Antoine Orsini intervient pour souligner la démarche exemplaire menée dans la vallée. Il est associé au projet de Contrat de Rivière depuis le début de la démarche et a participé au jury de recrutement du technicien de rivière du Fangu.

Gaël Le Scaon, Agence de l'Eau - Délégation de Marseille – souligne qu'on retrouve sur ce petit bassin versant l'ensemble des enjeux qui se retrouvent ailleurs en Corse. On a la chance d'avoir ici un pourcentage très important de masses d'eau en bon état. Le challenge est de maintenir ce très bon état, voire d'améliorer la qualité des milieux, face au développement des usages, comme la fréquentation touristique croissante.

Frédéric Guglielmi rappelle que le Sous Préfet de Calvi, M. Marc Demulsant, a eu à cœur de soutenir les efforts du PNRC et des communes de Manso et Galeria pour faciliter le dossier de demande de financement du PNRC pour l'aménagement d'une première aire de stationnement estival dans la vallée.

Le Président du PNRC intervient sur le problème des incendies car la vallée est particulièrement exposée à ce risque et d'importants moyens sont à donner aux collectivités locales de l'intérieur qui ont décidé d'un plan d'actions pour la prévention du risque incendie (à l'instar du Plan PRMF Fangu). « L'intérieur est négligé ».

Le Président de la Fédération des AAPPMA de Corse indique que la Fédération est partie prenante de cette initiative. Il y a eu des erreurs sur la truite quant à la politique d'alevinage qui a été menée. Le Life Truite est en cours, la truite de souche méditerranéenne est à préserver. Un point qui n'apparaît pas dans le Contrat de Rivière est celui de la surveillance qu'il faudra absolument organiser dans ce bassin versant.

Par ailleurs, M. Antoine Battestini suggère de rester très vigilants dans le Fangu quant à la problématique d'aménagement d'aires d'accueil et de stationnement. Et de citer l'exemple de

la haute vallée d'Asco où les aménagements réalisés engendreraient des problèmes de surfréquentation et de pollutions.

Le volet C du Contrat de Rivière n'est pas le moins important à l'instar du Life Truite qui prévoit un important volet Formation / Education / Information

Antoine Orsini suggère aussi de tirer les enseignements du dispositif de gestion des flux touristiques dans la vallée de la Restonica : savoir limiter le nombre d'entrées dans la vallée en haute saison touristique.

Daniel Dancette, DDEA 2B, émet le vœu que ce Comité de Rivière du Fangu soit un exemple pour encourager la réflexion par bassins versants sur l'ensemble de la Corse.

Plusieurs leviers sont à utiliser :

- Celui des financements croisés ;
- Celui de la tarification et du budget de l'eau ;
- Le levier réglementaire pour faire aboutir les objectifs. La DDEA est prête à collaborer sur les contrôles ;
- Enfin celui de la bonne gouvernance dans la gestion du Comité de Rivière.

5. Election du Président du Comité de Rivière par le collège des collectivités territoriales et par le collège des usagers. Le candidat devra être issu du collège des collectivités territoriales

En l'absence d'autres candidats, 11 voix sont recueillies au niveau des 2 collèges concernés pour la candidature de M. Dany Rossi, Maire de Galeria, qui est donc élu sans voix contre ni abstentions.

Le Président du Comité de Rivière du Fangu remercie les membres du Comité de Rivière de leur confiance et fait l'intervention suivante :

Discours de M. le Président du Comité de Rivière du Fangu

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des membres présents pour la confiance qu'ils m'ont témoigné en m'élisant Président du Comité de Rivière du Fangu.

Notre démarche pilote pour la Corse nous permettra d'aboutir en 2010 à la signature du premier Contrat de Rivière de Corse. Cela n'est pas le fruit du hasard mais rendu possible grâce à la volonté politique des élus locaux des trois communes concernées par le bassin versant du Fangu, l'appui du PNRC et le soutien constant de tous les partenaires : la CTC, l'Agence de l'Eau, la Direction de l'Environnement, l'Office de l'Environnement, le Conseil Général de Haute-Corse, pour n'en citer que quelques-uns.

Certains pourront même dire que la priorité n'était pas le Fangu en Corse car notre fleuve est loin d'être le plus menacé des cours d'eau de l'Ile. Que d'autres bonnes volontés agissent !

En fait, à travers ce Contrat de Rivière et son programme d'actions sur 5 ans, nous tenons à préserver sur le long terme le bon état écologique de notre fleuve. Nous voulons ainsi anticiper sur les menaces liées aux usages mal contrôlés : en encadrant la fréquentation touristique sans cesse croissante, en aboutissant à une gestion raisonnée de l'approvisionnement en eau à l'échelle de toute la vallée, en étant exemplaire en matière d'assainissement collectif et individuel, pour ne parler que des principaux volets du programme d'actions.

Nous avons donc pour les mois à venir et pour les 5 prochaines années du « pain sur la planche ». Mais notre Comité de Rivière pourra s'appuyer sur Pasquale Simeoni, premier technicien de rivière de Corse et qui, je le souligne ici, a été formé à l'Université de Corse.

Pour conclure, je remercie également les scientifiques et les militants de l'écologie qui ont œuvré dans le Fangu. Antoine Orsini, ici présent, sans oublier le regretté Bernard Roché quelque part à l'origine de ce projet.

6. Adoption d'un règlement intérieur du Comité de Rivière, élection du Bureau et constitution de commissions thématiques.

Pasquale Simeoni intervient auparavant pour rappeler le rôle et les missions du Comité de Rivière :

Le Comité de Rivière est chargé de piloter l'élaboration du Contrat de Rivière en assurant la concertation la plus large possible entre tous les partenaires.

Il est un lieu de débat entre les différents acteurs, garant du respect des objectifs et des actions définis en concertation.

Il sera l'organe « institutionnel » de la concertation et de l'évolution du Contrat de Rivière.

Le Comité de Rivière aura pour missions

- *d'organiser la concertation durant la phase d'élaboration du dossier définitif conduisant à la définition des objectifs du contrat ;*
- *d'assurer la mise en oeuvre et le suivi du contrat, et le réajustement, le cas échéant, des orientations d'actions ;*
- *d'organiser la communication et la sensibilisation auprès des personnes qu'il représente ;*
- *de mettre en oeuvre les modalités de participation éventuelle du public (enquêtes...).*

La structure porteuse assure les missions d'animation pour le Comité de Rivière.

Le Comité de Rivière validera le projet définitif de Contrat de Rivière avant transmission au Comité de Bassin pour agrément. La mise en œuvre des actions pourra alors être engagée.

Adoption du règlement intérieur :

Lecture est ensuite faite des articles importants du projet de règlement distribué en séance (Art. 5 : le Bureau, Art. 6 : le Comité technique, Art. 7 : les Commissions de travail, Art. 8 : l'animation).

Le Président de l'APEEM, Jean-Pierre Fontana, suggère d'alléger pour plus d'efficacité le dispositif Bureau / Comité technique / Commissions.

Le Président du PNRG indique qu'il ne faut pas faire preuve de formalisme et que l'on veillera à ne pas multiplier les réunions en gardant une certaine souplesse. D'ailleurs, si cela s'avère nécessaire, ce règlement pourra être amendé tant que de besoin sur proposition du Bureau lors de la prochaine réunion plénière du Comité de Rivière.

Sur cette base, le Règlement intérieur du Comité de Rivière est approuvé à l'unanimité.

Election du Bureau :

Un Bureau constitué de **16 membres** représentatifs des 3 collèges est ensuite constitué.

Collège des collectivités et de leurs établissements publics

Sont proposés et intégrés au Bureau du Comité de Rivière **7 membres** pour le Bureau soient :

- Pour la CTC la Vice Présidente du Comité de Bassin de Corse, Stéphanie Grimaldi ;
- Pour les 3 communes et le Conseil Général de la Haute-Corse le Maire conseiller général de Calenzana, les Maires de Galeria et Manso ;
- Pour le PNRG le Président du PNRG, Jean-Luc Chiappini ;
- Pour la Communauté de Communes de Calvi Balagne (CCCB), le Président de la commission Environnement de la CCCB, Pierre-François Angelini ;
- Pour le SIVU « Acqua di u Filosorma » Manso-Galeria le Président du SIVU, Jean-Claude Agostini.

Collège des usagers et des personnes compétentes

Sont proposés et intégrés au Bureau du Comité de Rivière **6 membres** pour le Bureau soient :

- Le Président de l'AAPPMA de Balagne, M. Pierre Poli ;
- Le Président de l'association APEEM, M. Jean-Pierre Fontana ;
- M. José Loverini, AAPPMA de Balagne, représentant des pêcheurs locaux ;
- M. Thierry Acquaviva, représentant des agriculteurs / éleveurs locaux ;
- Mme Marie-Dominique Loÿe-Pilot, membre du Comité scientifique de la Réserve de biosphère de la vallée du Fangu ;
- M. Antoine Orsini, représentant de l'Université de Corse qualifié par sa connaissance des milieux.

Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics

Sont proposés et intégrés au Bureau du Comité de Rivière **3 membres** pour le Bureau soient :

- Un représentant de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA 2B) ;
- Un représentant de l'ONF ;
- Un représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

Constitution de commissions thématiques :

Deux commissions sont suggérées mais restent à être validées lors de la prochaine réunion du Comité de Rivière, soient :

- Une commission Eau / Assainissement ;
- Une commission Biodiversité et milieux.

7. Clôture de la séance par Monsieur le Président du Comité de Rivière

M. Dany Rossi clôt la réunion à 17H30 en remerciant les participants.

Il est précisé que le PNRG se chargera de diffuser à chacun des membres du Comité de Rivière un exemplaire du Dossier sommaire de candidature au Contrat de Rivière du Fangu (Version CD Rom).